

A.T. IMMO EST

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Impasse de la Cantine
57535 MARANGE-SILVANGE

RCS METZ 927 663 419

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le cinq septembre à huit heures, les associés se sont réunis à Marange-Silvange, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :-

- **Monsieur Ahmet AKKAYA**, propriétaire de 50 parts
- **Monsieur TOPAL Onder**, propriétaire de 50 parts

Total des parts présentes : 100 parts sociales sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Ahmet AKKAYA préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent 100 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément cession de parts ;
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, suite à cessions de parts, décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à la loi et aux statuts :

Monsieur Ayhân AVCI
Né le 11/05/1988 à WOIPPY (57)
Demeurant 39 rue des Rouaux 57245 PELTRE
De nationalité française

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 euros). Il est divisé en cent (100) parts de dix (10) euros de valeur nominale chacune, numérotées de un (1) à cent (100), attribuées aux Associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- à Monsieur AKKAYA Ahmet : trente-quatre (34) parts sociales en pleine propriété en rémunération de son apport, numérotées de 1 à 34 ;
- à Monsieur TOPAL Onder : trente-trois (33) parts sociales en pleine propriété en rémunération de son apport, numérotées de 51 à 83.
- à Monsieur AVCI Ayhân : trente-trois (33) parts sociales en pleine propriété en rémunération de son apport, numérotées de 35 à 50 et de 84 à 100.

Conformément à la loi, les soussignés déclarent expressément que les parts sociales, présentement créées, sont souscrites en totalité par les Associés, et qu'elles sont réparties entre les Associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et par tous les associés présents.

AKKAYA Ahmet

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes with a small loop at the end.

TOPAL Onder

A blue ink signature with a large, stylized 'O' and a long horizontal stroke extending to the right.